



DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE SANARY SUR MER

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

3.2 – PATRIMOINE VEGETAL ET ARCHITECTURAL

Au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme



Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du.....24 février 2016
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme engagée par délibération du Conseil Municipal du27 juin 2018
Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée par délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2019

Le patrimoine sanaryen est aussi bien archéologique qu'architectural. La première thématique est bien encadrée par des dispositions réglementaires et législatives assurant sa préservation. La protection du patrimoine architectural implique soit une reconnaissance au titre des monuments historiques classés ou inscrit soit une identification dans le PLU au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme.

Dans le plan d'occupation des sols certains bâtis ont été référencés au titre de la loi paysage. Le diagnostic territorial a identifié 2 enjeux principaux :

- reconduire cette liste et l'étendre si cela est nécessaire.
- assortir cette liste de prescriptions propres à préserver l'enveloppe de ces bâtiments.

Rappel réglementaire des dispositions du projet de PLU :

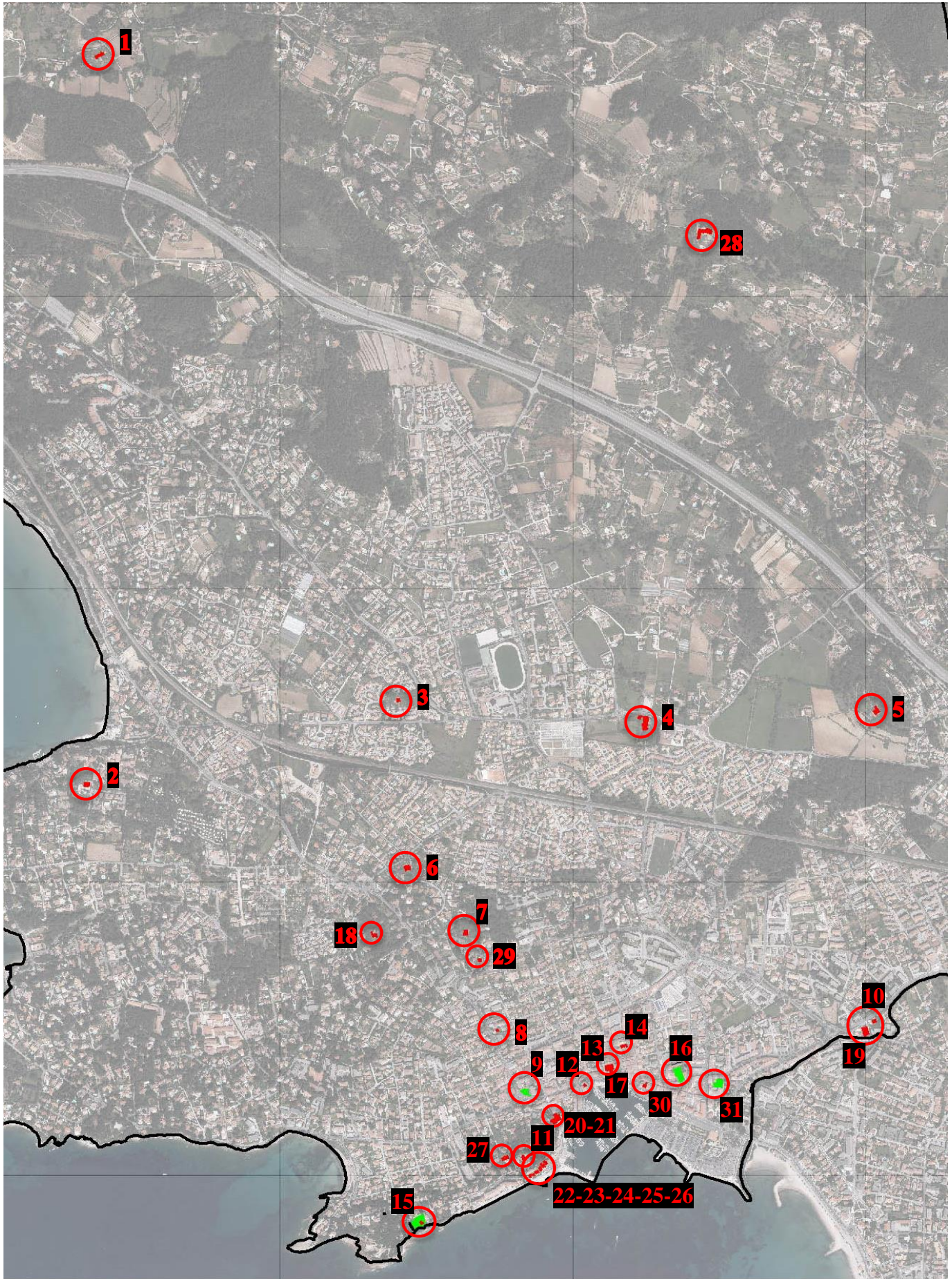
Article 16 du Titre I «Dispositions générale» - IDENTIFICATION ET LOCALISATION DES ELEMENTS DU PAYSAGE






«...Pour ces constructions ou sites, qui sont identifiés en rouge et vert dans les plans de zonage, et référencés en pièce 3.2 du présent PLU, les permis de démolir seront refusés et les permis de construire ou déclarations de travaux pourront être soit refusés soit accordés sous conditions, pour préserver leur intégrité.»






Dans l'article 1 de toutes les zones est indiqué : Sont interdits les travaux, aménagements et démolitions des éléments paysagers identifiés en rouge et vert dans les documents graphiques et listés en pièce 3.2 du PLU, autres que ceux autorisés dans l'article 2 de la zone.





Dans l'article 2 de toutes les zones est précisé que pour les éléments du paysage repérés au plan de zonage (en rouge et/ou vert) au titre de l'article L 151-19 du Code de l'urbanisme, seuls sont autorisés les travaux de rénovation et de réhabilitation à condition qu'ils soient réalisés en préservant les formes et les volumes, ouvertures et hauteurs existantes des constructions identifiées.


En tout état de cause les travaux entrepris sur ces bâtiments devront respecter et conserver les styles architecturaux d'origine des dites constructions.



N°	Désignation	Localisation		Photos
1	Site de Ste Trinide comptant notamment la chapelle	Chemin chapelle Ste Trinide	Parcelles AD 846, 1671 et 847	
2	Colonie de vacances SNCF	251, Allée Thérèse	Parcelle BC 41	
3	Bastide du XIXème siècle (uniquement la partie ancienne, extension et hangar exclus)	2427, Ancien chemin de Toulon	Parcelle AL 1203	
4	Ferme de la Millière (origine gallo-romaine)	1609, Ancien chemin de Toulon	Parcelle AK 1587	
5	Château de Pierredon, bastide du XIXème siècle	1026, Ancien chemin de Toulon	Parcelle AI 63	
6	Maison des années 1920-1930 du lotissement Stellamare	127, Rond-point Stellamare	Parcelle AT 220	


7	Grande maison « néo-toscane » dite « les Oliviers »	808, avenue de la Résistance	Parcelle AS 250	
8	Petite maison « néo-mauresque » du début du XXème	240, avenue de la Résistance	Parcelle AR 67	
9	Jardins plantés en entrée de vieille ville	Avenue du Maréchal Galliéni / angle avenue de la Résistance	Parcelles AR 112, 543, 544	
10	Maison du début du XXème siècle le long de la Reppe	146, route de la Gare	Parcelle AN 69	
11	Chapelle Notre-Dame de la Pitié, bâtie en 1560	Chemin de la Colline	Parcelle AR 174	

12	Tour Romane, fin du XIIe-début du XIIIe siècle	Quai Charles de Gaulle	Parcelle AP 655	
13	Eglise Saint-Nazaire, fin du XIXe siècle – de style néo-byzantin	Place Michel Pacha	Parcelle AP 562	
14	Chapelle des Pénitents Blancs, bâtie entre 1570 et 1580	Angle des rues Laget et Siat Marcellin	Parcelle AP 511	
15	Maison des années 50 ainsi que son jardin	Chemin de la Colline	Parcelle AW 47	
16	Jardin de la Propriété Cavet	Avenue des Poilus	Parcelles AP 798, 799	
17	Maison du centre ville de type haussmannienne	Place Michel Pacha	Parcelle AP 564	

18	Villa La Pacifique (Architecte Pierre Barbe 1928)	Route de Bandol	Parcelles AV 63-64	
----	--	-----------------	--------------------	---


département	Var	 <p>- Photo : © Sylvie Denante, drac paca omh, 2000</p>
commune	Sanary-sur-Mer	
appellation	Villa La Pacifique	
adresse	route de Bandol	
auteur	Pierre BARBE (architecte)	
date	1928	
protection	édifice non protégé	
label patrimoine XXe	Commission régionale du patrimoine et des sites du 28 novembre 2000	
<p>Commandée à Pierre Barbe (1900-2004) par Paul du Bousquet comme cadeau de mariage pour sa fille, la Villa La Pacifique s'élève sur la terrain d'une ancienne oliveraie à Sanary-sur-Mer. Conçue entièrement en béton armé, elle allie une technique aboutie à la modularité requise par les résidences de vacance.</p> <p>Le plan se constitue d'un bloc rectangulaire bas, avec un léger décroché pour l'une des chambres au sud, et un garage accolé au nord. Le toit-terrasse, auquel on accède par un escalier métallique extérieur, est doté d'une chambre d'été dissimulant deux citernes. A l'intérieur, un vaste salon dessert deux chambres équipées de salles de bains, le tout est conçu dans un souci d'ouverture et de flexibilité de l'espace : des portes-paravents et des fenêtres escamotables permettent de jouer avec la lumière et les volumes. Au sud, les ouvertures sont multiples, afin de profiter du jardin. Ce schéma apparemment simple repose néanmoins sur une savante répartition de l'espace, permettant de dissimuler la circulation des domestiques.</p> <p>Cette maison est représentative de la période moderne de Pierre Barbe. Dans la suite de sa très longue carrière, cet architecte se tournera vers un "néo-régionalisme rationaliste", selon la formule de Jean-Baptiste Minnaert.</p>		


source : DRAC PACA

19	Cave Coopérative	Route de la Gare	Parcelle AN 65	
----	------------------	------------------	----------------	---

	Inventaire général du patrimoine culturel
édifice / site	coopérative vinicole Union des Baies du Soleil
localisation	Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Var ; Sanary-sur-Mer
aire d'étude	Provence-Alpes-Côte d'Azur
adresse	route de la Gare
date de création	coopérative vinicole
parties non étudiées	cuvage ; boutique ; pont bascule ; logement
époque de construction	2e quart 20e siècle
année	1930
auteur(s)	maître d'oeuvre inconnu
historique	La coopérative est créée en 1930 et elle connaît peu de modifications. La date de construction figure sur la façade ouest du cuvage.
description	Le cuvage sur 1 étage carré est flanqué au sud d'un bâtiment en rez-de-chaussée couvert d'une terrasse abritant le magasin. Le pont bascule est situé au nord de l'ensemble. Un petit bâtiment se trouve à l'est de l'ensemble. Les postes de réception sont installés à l'ouest du cuvage, en rez-de-chaussée, au-dessus desquelles se trouve le logement.
étages	1 étage carré ; rez-de-chaussée
matériau(s)	béton
à couverture type	toit à longs pans ; terrasse
matériau(s) de couverture	tuile plate ; béton en couverture
état	état moyen
propriété	propriété privée
type d'étude	enquête thématique régionale (coopératives agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur)
réalisateur(s)	Tuccell Nicole ; Fauvarel Carole
numéro	IA83001383
enquête	© Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
date de classement	1989
date de mise à jour	2005/06/03
date de mise à jour	2007/03/12
service producteur	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction Culture et Patrimoine - Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel Grand Horizon, 11-13 boulevard de Dunkerque, 13002 Marseille - 04 88 10 76 66

source : DRAC PACA

20	Résidence « la Citadelle »	Boulevard Courbet	Parcelle AR 492	
----	----------------------------	-------------------	-----------------	---

21	Villa « La Bourguignonne »	Boulevard Courbet	Parcelle AR 576	
22	Villa les Mouettes	16, Corniche des Baux	Parcelle AR 170	
23	Villa les Mimosas	18, Corniche des Baux	Parcelle AR 617	
24	Villa	20, Corniche des Baux	Parcelle AR 616	
25	Villa « Les Chèvrefeuilles »	22, Corniche des Baux	Parcelle AR 532	
26	Villa « CarpeDiem »	24, Corniche des Baux	Parcelle AR 232	

27	Villa « la Zingarella »	48, Chemin de la Colline	Parcelles AR 224 et 226	
28	Chapelle Saint Espayme	Chemin de Bonnegrâce	Parcelles AE 317, 318, 319, 320, 322 et 323	
29	Villa	721, Avenue de la Résistance	Parcelle AV 82	
30	Maison Architecte Dellat	3, rue Jean Jaurès	Parcelle AP 277	
31	Jardin de l'hôtel Bon Abri	Rue Louis Pasteur	Parcelle AP 207	